

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000180-022

DATE : Le 30 janvier 2007

EN PRÉSENCE DE : L'HONORABLE KIRKLAND CASGRAIN, J.C.S.

MICHEL TARDIF

-et-

DOMINIC DESBIENS

Représentants-Demandeurs

c.

HYUNDAI MOTOR AMERICA

Défenderesse

-et-

TRUDEL & JOHNSTON, S.E.N.C.

-et-

BELLEAU LAPOINTE, S.A.

Procureurs-Requérants

-et-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

Mise en cause

JUGEMENT

Le Tribunal est saisi d'une Requête pour l'approbation d'une Transaction intervenue dans le cadre du présent dossier et d'un autre dossier lié (500-06-000196-036).

CONSIDÉRANT l'article 1025 du Code de procédure civile;

*Copie Conforme
30 janvier 2007
Lizelaine Jette
Greffière C.J.*

CONSIDÉRANT les Affidavits des Représentants et des Procureurs-Requérants au soutien de ladite Requête;

CONSIDERANT les pièces au soutien de la Requête;


POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la présente Requête;

DÉCLARE juste, raisonnable et équitable la Transaction intervenue le 6 décembre 2006 dans le cadre du présent dossier et ordonne aux parties de s'y conformer;

PREND ACTE de l'engagement des Procureurs-Requérants de rembourser au Fonds d'aide aux recours collectifs la totalité des sommes avancées à ce jour, soit 43 980,17 \$;

LE TOUT sans frais.


KIRKLAND CASGRAIN, J.C.S.